Réforme de la Fonction Publique
Suppressions de postes
Réformes de l'enseignement

La coupe est pleine !

Grève le 19 mars !

Des menaces de casse de la Fonction publique

Le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique a été rendu public le 13 février, c'est :

PLUS DE PRÉCARITÉ

• Extension des possibilités de recrutement par contrat à tous les niveaux d'emplois A, B et C
• Création d'un « contrat de projet » pouvant prendre fin n'importe quand avec un délai de prévenance de deux mois et d'une durée maximale de 6 ans, mais sans durée minimale
• Introduction de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

PLUS D'ARBITRAIRE ET DE FAVORITISME

• Individualisation croissante de la rémunération et du déroulement de carrière, qui dépendront en grande partie du bon vouloir des directions sur des critères n'ayant rien à voir avec le service public
• Suppression des CHSCT et des Comités Techniques, remplacés par une instance unique aux rôles et moyens réduits
• Affaiblissement du rôle des commissions administratives paritaires et des droits syndicaux, visant à réduire les moyens pour nous défendre face à nos employeurs et projet de CAP interministérielles
• Renforcement du pouvoir de sanction disciplinaire des employeurs

MOINS D'EFFECTIFS ET DE MOYENS : DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

• Facilitation et encouragement des suppressions de postes
• Mobilités contraintes pour des dizaines de milliers d'agents
• Mise à mal de la médecine préventive

Des attaques tout azimuts dans l'Education Nationale

Non, nous n'avons pas confiance !

MENACES DANS LES SERVICES

Fusion d'académies, mutualisations, externalisation et suppressions de postes.
Si le Ministre Blanquer a annoncé l'arrêt des fusions d'Académie (hormis celles de Rouen et Caen contre laquelle se battent les collègues) , les pistes sont nombreuses pour continuer à supprimer des postes :
• projets de regroupement de services inter-académiques ou inter-ministériels sur plusieurs domaines : immobilier, examens et concours, informatique,..
• pilotage de dossiers à l'échelon régional : carte des formations, enseignement supérieur,..
• fusion de CIO, transfert aux régions
• suppression d'emplois de personnels administratifs et techniques et baisse de postes aux concours

MENACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

• baisse du nombre de postes aux concours enseignants
• disparition des CIO
• regroupement des filières professionnelles et diminution des horaires d'enseignement
• promotion de l'apprentissage et mixage des publics
• enseignement de spécialité en lycée général à la carte et disparité entre lycées de centre-ville et lycée ruraux.
• remise en cause de la liberté pédagogique
• disparition des conseils d'école et tutelle du principal du collège de rattachement
• mise en concurrence des enseignants, des établissements
• dégradation de la formation des enseignants avec recrutement d'étudiants et d'AEd en lieu et place de personnel formé.
• suppressions de classes et de postes dans le 1er et le 2nd degré et surcharge d'effectifs.

Obéis et tais-toi !

Pour une grande partie des député·es et le ministre, l'École doit être avant tout le lieu de l'obéissance et du formatage au bénéfice de l'ordre républicain, de la défense de la Nation et de la formation des élèves au seul profit du monde de l'entreprise. Il est significatif de voir que l'article 1 de ce projet de loi, largement décrié, visant à imposer un devoir de réserve aux personnels de l'Éducation nationale, ait suscité deux jours de débats et autant d'amendements.
La CGT Educ Action est totalement opposée à la présence obligatoire du drapeau tricolore et de la Marseillaise, ce qui est contraire à la neutralité affichée.
La loi fait également exploser le cadre national de l'Ecole en instaurant des Ecoles du Socle (de la maternelle au collège) pour les uns et des établissements publics internationaux, dérogatoires au droit commun, pour les plus riches.
La question de l'instruction obligatoire dès 3 ans est également une arnaque qui sert à financer encore plus massivement l'enseignement privé tout en soumettant l'école publique et ses personnels à une austérité toujours renforcée.

Cette attaque sans précédent contre les services publics, contre nos droits et garanties, contre nos conditions de travail est une nouvelle occasion de nous faire entendre.
La journée interprofessionnelle de grève et de manifestation du 19 mars, à l'appel de la CGT, de FO, de Solidaires, de la FSU et des organisations de jeunesse, est une nouvelle étape du rapport de force.

POUR L'AMELIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

POUR UN SERVICE PUBLIC ÉGALITAIRE POUR LES USAGERS

POUR LE RENFORCEMENT DE NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES

POUR UN PLAN DE TITULARISATION DES CONTRACTUELS

POUR L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS

GREVE LE 19 MARS

Manifestations

Nantes **13h30** Commerce

Ancenis **10h30** station Esso

Chateaubriand
10h Rd Point de la Ville en Bois

Saint Nazaire
10h Rd Point MacDo/Total (Trignac)

Angers
10h30 AG
à la Bourse du travail
13h devant la Cité administrative
14h Place du Ralliement

Laval
10h30
Préfecture

Le Mans
13h30
Cité Administrative Paixhans
11h AG des personnels salle P. Goude, place des comtes du Maine

La Roche sur Yon
14h
Place Napoléon

CGT Educ'action Nantes
Maison des syndicats, place de la gare de l'Etat, 44276 Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr – educactionnantes.reference-syndicale.fr